



ASSOCIATION CYCLOTOURISME DE SELONGEY

Projet pédagogique

« Les dérailés de la Venelle »

Rédacteur : C.Leloup

Approbateur : P.Viard



« Les déraillés de la Venelle » est une structure d'accueil de jeunes de 12 à 18 ans souhaitant pratiquer le VTT de randonnée dans le cadre des loisirs et du tourisme et dans une perspective de progression. Cette structure fait partie intégrante de l'ACTS (Association Cyclotourisme de Selongey).

1. OBJECTIFS GENERAUX

La création et le fonctionnement de cette structure d'accueil répond aux objectifs généraux suivants :

- 🚲 Permettre aux jeunes de tous milieux de pratiquer une activité de pleine nature proposant de multiples facettes,
- 🚲 Elargir l'environnement des jeunes,
- 🚲 Permettre l'apprentissage en toute sécurité des différentes pratiques du VTT,
- 🚲 Encourager le sens des responsabilités, la prise d'initiatives et développer la capacité d'autonomie des enfants et des jeunes,
- 🚲 Rajeunir sensiblement les effectifs du club,

2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

La traduction concrète à court et à moyen terme des objectifs généraux se fera en :

- 🚲 Améliorant le niveau des jeunes sur le plan moteur (force, endurance, coordination, équilibre, etc.),
- 🚲 Améliorant le niveau des jeunes sur le plan des attitudes et des méthodes (maîtrise des informations, anticipation, évaluation des difficultés, etc.),
- 🚲 Améliorant le niveau des jeunes sur le plan des connaissances en mécanique, etc.,
- 🚲 Touchant des jeunes de tous les milieux socio-culturels de 12 à 18 ans,
- 🚲 Favorisant la connaissance et le respect de la nature,
- 🚲 Formant des licenciés motivés par l'encadrement d'une école ou d'une structure,
- 🚲 Développant les relations avec des partenaires pour obtenir des moyens financiers.

3. MOYENS HUMAINS

Les besoins en moyens humains sont représentés par des adultes VTTistes expérimentés et motivés, dont le souhait peut être à court terme de réaliser une formation d'initiateur, voire de moniteur. Ils peuvent être soutenus par des parents ou cyclotouristes bénévoles. L'effectif minimal est de 2 personnes encadrants pour 12 jeunes.

Les besoins en moyen humain pour les tâches administratives sont pris en charge par le responsable de la structure et par l'ACTS.

La prise en compte de la structure par le club se fera par la création d'une commission jeune, qui désignera un participant au conseil d'administration.



4. MOYENS MATERIELS

Les moyens matériels sont ceux du Club: local d'accueil, boissons et goûters, outillage, remorque...

Des moyens complémentaires seront nécessaires, en particuliers liés à la sécurité (gilets fluorescents, gants, lunettes...), aux déplacements sur des randonnées à l'extérieur.

5. MOYENS FINANCIERS

La structure débutera sur les moyens financiers du club et la recherche de subventions des partenaires associatifs ou publics comme le Codep, la Ligue, la FFCT, la commune, la communauté de communes, le Conseil Général, la DDJS et le CNDS, partenaires privés...

6. ACTIONS

Inscriptions

L'inscription est possible pour les jeunes de 12 à 18 ans. L'ensemble des modalités est précisée dans le règlement intérieur.

Jours et heures d'ouvertures

Samedi après-midi de 13h45 à 16h30 l'hiver, 17h30 l'été, certains dimanches matin (un calendrier précisera ces dates et heures).

Carnet de progression

Il permettra de consigner en vue de l'évaluation, les sorties conçues par l'équipe d'encadrement de l'école, les participations aux randonnées extérieures organisées par d'autres clubs, la participation aux critères départemental, régional, national, la participation aux grandes manifestations fédérales pour les jeunes.

7. EVALUATION

L'évaluation permettra une prise en compte de l'évolution du projet et de ses objectifs afin de pouvoir analyser la situation.

Des paramètres pour l'évaluation quantitative seront suivis :

- 🚲 Le nombre de jeunes adhérents,
- 🚲 Le nombre de jeunes par tranche d'âge et par sexe,
- 🚲 La régularité des participants aux activités de l'école,
- 🚲 Le nombre de projets ou sorties à l'extérieur,
- 🚲 Le nombre de projets organisés par les jeunes,
- 🚲 Le nombre d'adultes impliqués dans l'école de VTT et formés,
- 🚲 Le nombre de partenaires et la progression des aides financières pour l'école ou la structure

Des paramètres pour l'évaluation qualitative seront aussi suivis :

Projet pédagogique « Les déraillés de la Venelle »



- 🚲 Quel rôle et quelle place a l'école de cyclotourisme VTT au sein du club ?
- 🚲 En quoi l'école permet-elle aux jeunes d'élargir leur environnement ?
- 🚲 En quoi favorise t-elle la prise de responsabilité et le gain en autonomie de ses adhérents ?
- 🚲 Quelles actions de formation sont entreprises dans la structure ?

A l'étude de ces résultats, le présent projet pédagogique pourra être actualisé.